

# Sollicitation d'avis

## *Fiche récap de processus*

**Processus:** Une personne (le décideur) est souveraine pour décider d'un sujet, mais elle a l'obligation de consulter toutes les personnes concernées ou compétentes. Une fois les consultations finies, elle décide seule et annonce sa décision au groupe. La personne peut se saisir d'un sujet de sa propre initiative ou celui-ci peut lui être confié par le groupe.

### Avantages :

- plutôt rapide et économe en énergie
- grande créativité
- possible sans être réunis !

### Adapté :

- de quelques personnes à des dizaines
- aux enjeux faibles et moyens

### Déconseillé pour :

- les sujets demandant une action des autres
- les sujets conflictuels

### Risques :

- individualisme et conflits.
- écarts importants de pouvoir ou d'investissement entre des gens prenant beaucoup de décisions et d'autres aucune

### Points clés :

- la capacité d'écoute et de synthèse du décideur
- son courage d'assumer de décider

# FAQ Sollicitation d'avis

## Mais comment savoir qui dois-je consulter ?

Si discerner qui est concerné et compétent n'est pas évident, demandez conseil à d'autres.

Dans un très petit groupe, consulter tout le monde est possible.

Pour les groupes + grands, une solution est de mettre en place un système transparent sur les sollicitations d'avis en cours (sur un tableau ou sur informatique). Chacun-e est responsable de le consulter et de donner son avis s'il se sent concerné ou compétent. Le délai de consultation doit être suffisant et annoncé !

Donner une trame peut aider à synthétiser les réponses si plusieurs dizaines ou centaines de personnes sont susceptibles d'être consultées.

## Je trouve la décision trop importante pour être laissée à un individu.

Parlez-en au décideur ou utilisez les règles du groupe pour demander à ce qu'un autre processus soit utilisé.

## Suis je obligé de donner mon avis ?

Non, faites gagner du temps à tout le monde en vous abstenant de commenter si la proposition vous est égale. Signalez-le éventuellement.

## J'ai lancé une sollicitation d'avis. Les avis sont très divergents, je ne sais plus quoi faire !

Vous pouvez l'abandonner (pensez à prévenir), confier le rôle de décideur à quelqu'un d'autre, ou utiliser les règles de votre groupe pour passer à un processus plus collectif.

## J'aurais dû être consulté et je ne l'ai pas été !

Faites le remarquer gentiment au décideur. Vous pouvez lui demander de modifier la décision. Si vous ne trouvez pas d'accord, vous avez le droit de faire annuler la décision. Une nouvelle sollicitation d'avis a lieu.

Si l'annulation a créé une tension relationnelle, trouvez un nouveau décideur neutre ou changez de processus.

## La décision prise ne me plait pas : que faire ?

Posez vous la question : "Suis je capable d'expérimenter cette décision ?"

Si oui, faites-le ! Vous pourrez faire une nouvelle sollicitation d'avis en tant que décideur sur le même sujet dès que vous voudrez.

Si la décision est inacceptable, allez discuter avec le décideur. Si nécessaire, utilisez les règles du groupe pour qu'elle soit reprise avec un autre processus.

Se contenter de ne pas respecter la décision n'est pas acceptable, cela va créer un conflit et abimer la confiance.